Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1947)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCHWEIZER KUNSTERA ART SUISSE ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER BILDHAUER UND ARCHITEKTEN ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES ORGANO UFFICIALE DELLA SOCIETÀ PITTORI SCULTORI E ARCHITETTI SVIZZERI

JAHRLICH 10 NUMMERN 10 NUMÉROS PAR AN

N° 2

FEBRUAR 1947



F. Hodler

S. Righini

E. Würtenberger

.Z. 97910 Photo E. E. Schlatter

La 24e conférence des présidents.

a eu lieu à Berne le 8 février 1947.

Treize — des 14 — sections étaient représentées par leur président; la section tessinoise n'était pas représentée. Assistaient en plus à la séance, les membres du comité central, sauf Glinz et Crivelli qui s'étaient excusés.

Le président central Eug. Martin salue l'assistance et ouvre la séance à 10 h. 10. Il rappelle la mémoire de Max Burgmeier qui pendant de nombreuses années fit partie du c. c. et présida la section d'Argovie. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

Le président donne connaissance de la constitution du c. c. qui, dans sa séance du jour précédent, a désigné comme vice-président Ernst Kempter, lequel continuera en plus à assumer la rédaction de l'« Art suisse ». Glinz, caissier central éprouvé est confirmé dans ses fonctions.

1. Exposition générale 1948. Le président informe des pourparlers en cours avec la direction du Kunsthaus de Zurich, où sera organisée, en 1948. la XXIe exposition générale de la société. Les dates exactes ne sont pas encore connues.

Dans le No. 10, décembre 1946, de l'Art suisse ont été publiées les réflexions du président quant à une nouvelle manière de procéder au jugement des œuvres; elles seraient examinées, par le jury, aux expositions des sections.

Les sections seraient en majorité d'accord avec ce principe mais son application, en pratique, est mise en doute. Les œuvres pourraient plutôt (c'est la suggestion de la section de Fribourg) être jugées ensemble au lieu même de l'exposition.

Quant à la composition du jury, le président émet une idée nouvelle, celle d'y déléguer un membre de chaque section. Ce mode de faire aurait l'avantage d'éviter un certain mécontentement de la part de petites sections n'étant jamais, ou rarement, représentées au jury. Il est vrai qu'une difficulté réside dans la répartition entre peintres et sculpteurs.

Il résulte d'une longue discussion que les sections ne sauraient toutes se déclarer satisfaites d'une telle solution; plusieurs présidents estiment qu'un mode de faire meilleur que celui pratiqué jusqu'ici n'existe guère. La section de Bâle pense cependant que les propositions pour le jury devraient être faites par les sections et non plus par le c. c.; celui-ci aurait par contre à faire un choix parmi ces propositions et à en soumettre le résultat au vote des sociétaires ayant envoyé des œuvres.

Le président fera un résumé de toute cette question et la soumettra aux sections.

2. Expositions à l'étranger. Il est donné connaissance de plusieurs demandes nous étant parvenues de l'étranger en vue de l'organisation, à l'étranger, d'expositions suisses des beaux-arts.

Le c. c. pense — et les présidents des sections partagent ce point de vue — que notre société comme telle n'est pas en mesure d'or-